



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES SERVICES PI PROJECT

Le présent document définit les conditions générales qui régissent la vente de Services au Client par PI PROJECT (ci-après les « CGV »). PI PROJECT et le Client sont ci-après dénommés individuellement la « Partie » et collectivement les « Parties ».

ARTICLE 1 - DÉFINITIONS

Les termes ci-après ont la signification suivante :

«**Client**» désigne la personne morale publique ou privée qui achète les Services à PI PROJECT dans le cadre d'une Commande ;

«**CGU**» désigne les conditions générales d'utilisation des Services et de la Plateforme qui doivent être acceptées par les Utilisateurs dès la première connexion sur leur Profil ;

«**Commande**» désigne l'ensemble des documents contractuels qui déterminent les obligations respectives des Parties et constitué des éléments suivants dans leur ordre hiérarchique décroissant :

- Le bon de commande et ses annexes (dont la proposition technique et commerciale émise par PI PROJECT et ses annexes, qui définit les Services, ci-après désigné «**l'Offre**»);
- L'accord de sous-traitance de données à caractère personnel (ci-après le «**DPA**»);
- Les présentes CGV.

«**Date d'adhésion**» désigne la date à laquelle le Client adhère aux Services, hors période d'essai le cas échéant, après validation de la Commande par les Parties ;

«**Données**» désigne toutes les données et/ou informations susceptible rendre identifiable(s) tout Utilisateur et/ou Personne Concernée et qui sont analysées et/ou traitées dans le cadre de la fourniture des Services;

«**Exports**» désigne les informations, données et/ou documents générés par PI PROJECT compte tenu des Données traitées dans le cadre de l'exécution des Services et qui sont accessibles et téléchargeables par l'Utilisateur depuis son Profil sur la Plateforme ;

«**Personnes Concernées**» désigne les personnes physiques dont les Données sont analysées et/ou traitées pour les besoins de l'exécution des Services dans les conditions du DPA ;

«**Plateforme**» désigne la plateforme (pi-project.ai) détenue et exploitée par PI PROJECT, qui permet la commercialisation, l'accès et la fourniture des Services en mode SaaS au Client et Utilisateurs ;

«**Politique de confidentialité**» désigne la politique de traitement des données à caractère personnel des Utilisateurs par PI PROJECT en qualité de responsable de traitement auprès du Client, notamment via le Site et la Plateforme et accessible via le lien : pi-project.ai/privacy

«**Services**» désigne les services définis dans la Commande qui sont rendus par l'utilisation en mode SaaS (Software as a Service) d'une ou plusieurs solutions numériques PI PROJECT et des interfaces associées, et sont achetés par le Client à compter de la Date d'adhésion ;

«**Site**» désigne le site internet détenu et exploité par PI PROJECT qui présente PI PROJECT, la Plateforme et les Services ;

«**Support**» désigne les prestations de correction des anomalies reproductibles, intégrées aux Services et exécutées par PI PROJECT dans les conditions des CGV ;

«**Utilisateur**» désigne la personne physique qui accède, consulte et/ou utilise les Services via la Plateforme depuis son profil nominatif (ci-après le «**Profil**») associé au Client et qui agit en tant qu'utilisateur simple ou administrateur agissant pour le compte du Client.

ARTICLE 2 - FORMATION DE LA COMMANDE

2.1 Commande en direct (hors Plateforme)

2.1.1 Les Offres de PI PROJECT sont établies par écrit, PI PROJECT ne peut être engagée par une offre verbale.

2.1.2 Sauf dérogation expressément acceptée par PI PROJECT, le délai de validité d'une Offre est limité à trente (30) jours à compter de sa date d'émission. Au-delà, PI PROJECT est en droit de refuser la Commande ou d'en modifier les conditions.

2.1.3 A la suite de la demande d'adhésion aux Services émise par le Client, PI PROJECT émet par courrier électronique les CGV, le DPA, la Politique de Confidentialité ainsi que l'Offre de souscription aux Services, lesquels pour être considérés comme opposables, doivent être signés manuscritement ou électroniquement par le Client et renvoyée à PI PROJECT afin d'en attester la consultation préalable et l'acceptation expresse et sans réserve par le Client.



2.1.4 La fourniture des Services nécessite (i) la création d'un espace personnel sur la Plateforme par un Utilisateur agissant en tant qu'administrateur pour le compte du Client et (ii) le paiement de la Commande dans les conditions de l'Offre et de l'article 6.3 (Paiement des Services) des CGV.

2.2 Commande en ligne (via la Plateforme)

2.2.1 Les Offres sont exhaustivement présentes sur la Plateforme. La Commande est nominative.

2.2.2 Le processus de passation de Commande via la Plateforme est le suivant :

- (i) Le Client se connecte à son espace personnel sur la Plateforme ;
- (ii) Le Client sélectionne une Offre sur la Plateforme ;
- (iii) Le Client accepte intégralement et sans réserve les CGV et le **DPA** ;
- (iv) Le Client valide la Commande sur la Plateforme et intègre notamment ses données de facturation ;
- (v) Le Client reçoit l'email de confirmation de la Commande.

Les Parties ne sont considérées comme liées qu'à compter de la date et l'heure d'envoi de l'email de confirmation de la Commande par PI PROJECT au Client, qui correspond à sa Date d'adhésion aux Services.

2.2.3 Le Client reconnaît avoir eu communication des CGV, de l'Offre, du DPA, de la Politique de confidentialité et de toutes les informations précontractuelles légalement requises, d'une manière lisible et compréhensible et préalablement à la validation de la Commande via la Plateforme et en particulier :

- (i) Les caractéristiques des Services ;
- (ii) Le prix des Services établi et communiqué par PI PROJECT ;
- (iii) Les modalités de paiement de la Commande par le Client dans les conditions de l'Offre.

2.3 Le Client reconnaît expressément que les données, informations et/ou pièces jointes communiquées à PI PROJECT en vue de l'exécution de la Commande sont exactes, y compris celles renseignées et/ou téléchargées depuis la Plateforme.

2.4 PI PROJECT se réserve le droit de demander au Client toute information ou donnée complémentaire nécessaire à la fourniture de tout ou partie des Services et/ou l'édition des Exports, y compris après la Date d'adhésion. PI PROJECT se réserve le droit de refuser la Commande, notamment mais pas seulement, en cas de litige avec le Client.

ARTICLE 3 - MODIFICATIONS DES CGV, DU DPA ET/OU DE LA COMMANDE

3.1 Les nouvelles CGV et/ou conditions de l'Offre et/ou du DPA deviennent applicables à la date de renouvellement de la Commande suivant la notification par PI PROJECT via la Plateforme et/ou par courrier électronique informant le Client de leur publication et/ou accessibilité sur la Plateforme. Si le Client ne souhaite pas accepter les changements apportés aux documents contractuels concernés, il doit notifier sa décision de ne pas renouveler la Commande conformément aux modalités prévues à l'article 15.2 (Non-renouvellement de la Commande par le Client) des CGV, lorsque PI PROJECT n'a pas déjà prévu cette possibilité par l'intermédiaire de la fenêtre « pop-up ».

3.2 Sauf mention contraire dans la Commande et sous réserve des stipulations du 3.1 des CGV, toute modification de la Commande n'est opposable à l'autre Partie qu'après signature par les deux Parties d'un accord écrit faisant expressément référence à la Commande.

ARTICLE 4 - ESSAIS DES SERVICES

4.1 L'éventuelle période d'essai des Services, dont la durée est mentionnée dans l'Offre, a pour objet de permettre au Client de tester les Services en interne à compter de la date de déblocage de l'accès aux Services par PI PROJECT depuis le profil administrateur du Client (ci-après l'« Essai »). Le Client reconnaît que l'Essai ne comprend aucun engagement de Support, d'assistance et/ou de service après-vente de PI PROJECT pour les Services testés.

4.2 Pendant l'Essai, PI PROJECT garantit fournir les Services «en l'état» sans aucune garantie expresse ou implicite concédée au Client ou sur le succès ou la pertinence de l'utilisation des Services.

4.3 A l'issue de l'Essai et à défaut de passation d'une Commande par le Client, l'accès aux Services est résilié par PI PROJECT. Le Client reconnaît que cette résiliation ne peut donner lieu à indemnisation au profit du Client à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 5 - DÉLAIS, DURÉE ET MODALITES D'ACCÈS AUX SERVICES

5.1 Les délais d'accès aux Services sont précisés dans la Commande et s'entendent sous réserve du respect par le Client de ses propres obligations, telles que le paiement du prix dans les conditions de la Commande.



5.2 Les délais d'exécution des Services, y compris le cas échéant du processus d'édition et de téléchargement des Exports, sont prolongés de plein droit en cas de retard non exclusivement imputable à PI PROJECT, tels que mais non limités à des problèmes techniques identifiés sur la Plateforme non imputables à PI PROJECT et/ou au retard d'un ou plusieurs des fournisseurs et/ou sous-traitants de PI PROJECT concernés ou en cas de force majeure (telle que définie à l'article 11 (Force majeure) des CGV) pour lesquels PI PROJECT ne peut être tenue pour responsable.

5.3 Sauf stipulation contraire dans la Commande, la durée d'accès aux Services est de douze (12) mois calendaires hors période d'essai (le cas échéant), tacitement reconductible par termes successifs de douze (12) mois calendaires, sauf en cas de notification de résiliation dans les conditions de l'article 15.2 (Non-renouvellement de la Commande par le Client) des CGV.

5.4 Le Client est invité à renseigner sur son compte Client les Données relatives aux Profils des personnes physiques identifiées comme administrateurs et/ou utilisateurs simples du compte Client, tels que leurs noms, prénoms et adresses email. Ces Données sont communiquées par le Client sous sa seule et entière responsabilité qui s'engage à recueillir le consentement desdits Utilisateurs à la collecte et au traitement de leurs Données via la Plateforme. A ce titre, le Client s'engage à répercuter les engagements prévus dans les CGV à l'Utilisateur et demeure responsable des actes et/ou omissions de ses Utilisateurs vis-à-vis de PI PROJECT et/ou de tout tiers au titre de la Commande.

5.5 Le Client s'engage à maintenir la sécurité et le contrôle des informations de connexion de ses Utilisateurs, y compris leurs identifiants, mots de passe et toutes autres Données susceptibles d'être utilisées pour accéder à leurs Profils, qui doivent être maintenus confidentiels, la divulgation à tout tiers quel qu'il soit relevant de la seule responsabilité du Client.

5.6 En cas d'accès à un Profil par toute personne physique autre que les Utilisateurs identifiés par le Client depuis son compte Client, le Client doit promptement demander la modification des Données de connexion des administrateurs et/ou utilisateurs simples concernés et en informer PI PROJECT sans délai. Le Client doit être tenu responsable de tous dommages causés par l'utilisation des Données de connexion associées au compte Client et/ou aux Profils par un tiers quel qu'il soit. À ce titre, le Client est le seul responsable de l'utilisation faite desdites Données de connexion et ne saurait tenir responsable PI PROJECT de tout dommage ou réclamation à son encontre de ce fait. En outre, le Client s'interdit d'utiliser les informations de connexion de tout autre Client.

ARTICLE 6 - PRIX ET PAIEMENTS

6.1 Prix – Sauf stipulation contraire dans la Commande, le prix affiché pour les Services choisis est exprimé en euros, hors taxes. Il est ferme et non révisable pour une durée de douze (12) mois calendaires à compter de la Date d'adhésion, étant entendu qu'à l'issue de cette période le prix des Services doit être annuellement et automatiquement révisé à chaque date de renouvellement tacite annuel de la Commande, selon la formule d'indexation suivante : **$P1 = P0 \times (S1 / S0)$**

- P1 : prix révisé,
- P0 : prix contractuel d'origine ou dernier prix révisé,
- S0 : valeur de l'indice SYNTEC publiée par la Fédération SYNTEC applicable à la date de la dernière révision (ou à la Date d'adhésion pour la première révision),
- S1 : dernière valeur de l'indice SYNTEC publiée par la Fédération SYNTEC à la date de révision de l'année contractuelle considérée, ou à défaut, à la dernière valeur connue à cette date.

La révision doit s'appliquer à la hausse comme à la baisse, étant expressément précisé que le prix révisé ne peut être inférieur au prix contractuel d'origine de la Commande à la Date d'adhésion.

En cas de disparition de l'indice SYNTEC ou de modification substantielle de sa méthode de calcul, les Parties s'engagent à convenir de bonne foi d'un indice de substitution équivalent reflétant au mieux l'évolution des coûts supportés par PI PROJECT. À défaut d'accord écrit entre les Parties sur le choix de cet indice dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la notification par l'une des Parties de ladite disparition ou modification, ce délai ne pouvant excéder la date de la prochaine révision annuelle, l'indice initial sera remplacé de plein droit par l'indice publié par un organisme officiel présentant les caractéristiques économiques les plus proches de l'indice initial.

6.2 Le Client admet expressément que les frais de connexion et de communication (Internet) liés à l'utilisation des Services ne sont pas pris en charge par PI PROJECT et restent intégralement à la charge du Client ou, le cas échéant, de l'Utilisateur.

6.3 Paiement des Services – Le Client s'engage à procéder au paiement de la Commande permettant l'accès et la fourniture des Services dans les conditions de la Commande.

En cas de non-paiement ou de retard de paiement de la Commande par le Client, PI PROJECT est en droit de suspendre ou de résilier l'accès aux Services dans les conditions de l'article 15.1 (Suspension ou résiliation par PI PROJECT pour faute du Client).



6.4 Les modalités de paiement des Services sont précisées dans la Commande. La première facture mensuelle de renouvellement de l'abonnement aux Services est établie en début du terme à échoir.

6.5 Sauf mention contraire dans la Commande, les demandes d'acompte et de paiement adressées par PI PROJECT au Client doivent être payées dans les trente (30) jours calendaires suivant la date de facture ou de demande d'acompte.

6.6 Les paiements doivent s'effectuer par carte bancaire, virement ou prélèvement SEPA sur le compte de PI PROJECT mentionné à la Commande sans déduction d'aucune sorte, aucune compensation n'étant autorisée de plein droit. Toute plainte ou réclamation du Client ne peut en aucun cas avoir pour effet de différer ou suspendre le paiement.

6.7 Tout retard de paiement entraîne l'application de plein droit d'intérêts de retard calculés à un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal, depuis la date d'échéance contractuelle jusqu'au jour du parfait paiement effectif, et ce sans préjudice des dommages et intérêts auxquels PI PROJECT peut prétendre, outre une indemnité forfaitaire de recouvrement dans les conditions du Décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012. Ces pénalités sont payables à réception par le Client de l'avis émis par PI PROJECT l'informant que ces pénalités sont portées à son débit.

ARTICLE 7 - FONCTIONNEMENT DES SERVICES ET DU SUPPORT

7.1 PI PROJECT se réserve le droit d'apporter aux Services toutes les modifications de son choix et de suspendre temporairement, l'accès à tout ou partie des Services afin d'assurer des opérations de maintenance liées à l'évolution technologique et/ou fonctionnelle des Services et/ou nécessaires à la continuité des Services.

7.2 Le Client reconnaît expressément que le Support fournit par PI PROJECT dans les conditions des CGV ne s'applique qu'aux anomalies reproductibles des Services, peu importe leur niveau de criticité ou leur incidence sur l'activité des Utilisateurs, correspondant à toute panne, incident, dysfonctionnement, bogue ou blocage, défaut, faille de sécurité, insuffisance, dégradation de performances, et toute non-conformité du Service à la Commande, aux usages et/ou règles de l'art, affectant tout ou partie du Service et/ou d'un Export et en empêchant une utilisation normale.

7.3 A ce titre, PI PROJECT s'engage à répondre à toute demande d'intervention au titre du Support émise par le Client par courrier électronique avec demande d'avis de réception à l'adresse support@pi-project.ai dans les trois (3) jours ouvrés à compter sa réception par PI PROJECT. Une fois la transmission de cette réponse attestant la prise en compte de la demande d'intervention du Client, PI s'engage à procéder aux opérations de Support nécessaires pour identifier les anomalies reproductibles et y remédier dans les meilleurs délais.

ARTICLE 8 - RENONCIATION AU DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions légales de l'article L. 221-28 13° du Code de la consommation, la Commande étant un contrat de fourniture de contenu numérique fourni sur un support immatériel avec une Commande d'abonnement aux Services dont l'exécution commence avec l'accord préalable exprès du Client, le droit de rétractation ne peut être exercé par le Client qui y renonce expressément.

ARTICLE 9 - GARANTIE

9.1 Garanties du Client

9.1.1 Le Client garantit que l'ensemble des Données, informations et documents intégrés via la Plateforme ne comportent aucune information erronée, incomplète ou illicite, et qu'il dispose de tous les droits, autorisations et consentements nécessaires à leur intégration, à leur traitement et à leur utilisation dans le cadre des Services.

Le Client garantit également que ces éléments ne portent pas atteinte aux droits de tiers, notamment en matière de propriété intellectuelle, de confidentialité, de protection des données à caractère personnel ou de secret des affaires

9.1.2 Le Client s'engage à (i) utiliser la Plateforme, les Services et les Exports uniquement dans le cadre de son activité professionnelle et à (ii) respecter les lois et règlements applicables aux CGV et notamment à respecter l'ensemble des obligations légales et réglementaires associées à sa profession.

9.2 Garantie de PI PROJECT sur les Services

9.2.1 PI PROJECT garantit la conformité des Services aux fonctionnalités définies dans l'Offre pendant la durée de la Commande.

9.2.2 En cas de non-conformité des Services, le Client doit immédiatement en informer PI PROJECT par écrit, en communiquant toutes les informations susceptibles de caractériser la nature du dysfonctionnement des Services. En cas de mise en jeu de la garantie, PI PROJECT s'engage à corriger, dans les meilleurs délais, les éléments du ou des Service(s) défectueux afin de le(s) rendre conformes.



9.2.3 La garantie ne s'applique que dans la mesure où les prérequis techniques et fonctionnels stipulés dans les CGV sont respectés par le Client et ceux stipulés dans les CGU par les Utilisateurs.

9.2.4 PI PROJECT ne garantit en aucun cas que les Services proposés sont disponibles continuellement, appropriés aux besoins, à l'usage ou au résultat recherché par le Client qui renonce à ce titre à recours en garantie et/ou responsabilité contre PI PROJECT. Les équipements et moyens matériels et immatériels permettant l'accès aux Services sont indépendants de PI PROJECT et exclusivement aux coûts et risques du Client.

9.3 Garantie sur les Exports

9.3.1 PI PROJECT garantit la conformité des Exports pendant la durée de la Commande.

9.3.2 Le Client doit immédiatement informer PI PROJECT par écrit de toute non-conformité d'un Export, en communiquant toutes les informations susceptibles de caractériser la nature du défaut constaté. En cas de mise en jeu de la garantie, PI PROJECT s'engage, à son choix et dans les meilleurs délais, à refaire ou à corriger les éléments des Exports concernés.

9.4 Sont exclus de la garantie :

- (i) Tout défaut des Services provenant, en tout ou partie, du non-respect par le Client et/ou tout Utilisateur, de tout ou partie des stipulations de la Commande et/ou des prérequis techniques et/ou fonctionnels de la Plateforme et/ou des Services ; ou
- (ii) Toute défectuosité d'exécution des Services et/ou d'édition et de téléchargement des Exports provenant, totalement ou partiellement, du défaut d'établissement d'une connexion internet de qualité sur la tablette, le mobile ou l'ordinateur de l'Utilisateur et/ou de l'utilisation d'un navigateur non sécurisé et/ou d'un réseau wifi public pour accéder à la Plateforme ; ou
- (iii) Tous les défauts des Services et/ou des Exports provenant, en tout ou partie, de l'incomplétude, l'inexactitude et/ou la non-pertinence des Données, informations et/ou documents intégrés par le Client et/ou tout Utilisateur sur la Plateforme ; ou
- (iv) Toute discontinuité des Services rendus par la Plateforme, l'incomplétude des Services et/ou des informations et/ou Exports délivrés sur la Plateforme, l'intrusion ou altération des Services opérées par un tiers (tel qu'une personne ou un virus) ; ou
- (v) Toute défectuosité d'exécution des Services et/ou d'édition et de téléchargement des Exports provenant, totalement ou partiellement, des équipements et moyens matériels permettant l'accès du Client et/ou de tout Utilisateur à la Plateforme qui sont indépendants de PI PROJECT et exclusivement aux coûts et risques du Client ; ou
- (vi) Tout défaut des Services et/ou de la Plateforme provenant, en tout ou partie, du refus par l'Utilisateur de consentir aux CGU ; ou
- (vii) Toute défectuosité d'exécution des Services provenant, totalement ou partiellement, de l'utilisation par le Client et/ou tout Utilisateur d'une version obsolète de la Plateforme et/ou des Services ; ou
- (viii) Toute défectuosité d'exécution des Services provenant, totalement ou partiellement, de l'absence de communication à PI PROJECT des informations suffisantes permettant la reproductibilité des anomalies sur les Services dans le cadre des prestations de Support ; ou
- (ix) Toute défectuosité d'exécution des Services provenant, totalement ou partiellement, de l'utilisation par le Client et/ou tout Utilisateur de la Plateforme et/ou des Services en violation des CGV et/ou des CGU ; ou
- (x) L'insuffisance des résultats techniques et/ou commerciaux escomptés par le Client du fait de l'exécution des Services et/ou de l'utilisation des Exports ; ou
- (xi) Toute défectuosité d'exécution des Services et/ou des Exports provenant, totalement ou partiellement, du non-respect des prérequis techniques et fonctionnels des Services et notamment l'absence d'établissement d'une connexion internet de qualité sur le terminal de l'Utilisateur et pour le Service « CANTOCHE » spécifiquement du non-respect des prérequis minimaux de qualité d'appareil suivant :
 - o La résolution minimale requise de l'image sur l'appareil de l'Utilisateur doit être de 720 pixels : 1280 x 720 (résolution optimale à 1080 pixels : 1920 x 1080) pour garantir un bon niveau de précision lors des traitements effectués,
 - o La qualité minimale requise de la vidéo sur l'appareil de l'Utilisateur doit être de 6000 kbits par seconde,
 - o Le nombre d'images par seconde sur l'appareil de l'Utilisateur doit être de 8 images par seconde.

9.5 Les stipulations des articles 9.1 à 9.4 définissent l'intégralité des obligations de PI PROJECT au titre de la garantie. Toute autre garantie et/ou remède non expressément prévu, de quelque nature que ce soit, est expressément exclu.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITÉ



10.1 Le Client est responsable, à l'exclusion de PI PROJECT, de l'utilisation qu'il fait et que les Utilisateurs font des Services conformément aux législations applicables. En conséquence, le Client demeure pleinement responsable de tous les actes et/ou omissions desdits Utilisateurs.

10.2 Les Services ne doivent et ne sont en aucun cas destinés à des fins frauduleuses, illégales ou discriminatoires et plus généralement à la réalisation d'une quelconque infraction. A ce titre, PI PROJECT ne saurait être responsable de tout détournement de l'usage initialement prévu par PI PROJECT pour ses Services. En conséquence, le Client est le seul responsable de l'utilisation faite des Services mis à disposition et ne saurait tenir responsable PI PROJECT pour toute réclamation et/ou procédure à son encontre ou à l'encontre du Client et/ou de l'Utilisateur de ce fait. Le Client s'engage ainsi à faire son affaire personnelle, à tenir indemne et/ou indemniser PI PROJECT au titre de toute réclamation, revendication, ou opposition et plus généralement de toute procédure formée contre PI PROJECT émanant d'un quelconque tiers et/ou Utilisateur et qui serait liée à une utilisation détournée de des Services et/ou des Exports par le Client et/ou l'Utilisateur et/ou tout tiers du fait du Client et/ou de l'Utilisateur.

10.3 Le Client reconnaît expressément que la Plateforme, les Services et les Exports constituent des outils mis à sa disposition pour faciliter l'exercice de son activité professionnelle. En conséquence, les données, informations, et/ou Exports accessibles via la Plateforme et/ou communiqués par PI PROJECT, ne peuvent en aucun cas se substituer à la gestion propre du Client, ni à son appréciation professionnelle.

10.4 Le Client demeure seul responsable de la vérification, l'interprétation et l'utilisation desdits Exports, données et/ou informations issus des Services, ainsi que de toute décision prise par tout Utilisateur sur leur fondement. A ce titre, le Client ne saurait engager la responsabilité de PI PROJECT pour toute réclamation et/ou procédure à son encontre de ce fait.

10.5 Le Client s'interdit de mettre en place des supervisions sur la disponibilité des Services et s'interdit de tenter de pirater, de surcharger les Services et/ou de nuire volontairement au bon fonctionnement des Services.

10.6 Le Client admet expressément que les Services étant nécessairement fournis par l'intermédiaire des réseaux de télécommunication, notamment d'Internet et/ou de téléphonie mobile, le Client déclare être informé des contraintes et des limites de ces réseaux, notamment en termes de couverture, d'accessibilité et de stabilité. La couverture des Services est limitée aux réseaux téléphoniques WIFI, 4G ou 5G et les Services peuvent être entièrement utilisés sur un terminal mobile, tablette ou un ordinateur qui respecte les prérequis techniques de résolution et de qualité d'image communiqués par PI PROJECT. En conséquence, PI PROJECT ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de dysfonctionnements dans l'accès aux Services, des vitesses d'ouverture et de consultation des pages de la Plateforme, de l'inaccessibilité temporaire ou définitive des Services, d'inexécution temporaire totale ou partielle des Services et de l'altération des réseaux internet utilisés par le Client due à des zones blanches ou des environnements tels que, mais non limités à, des étages, des murs épais, un parking, un métro ou un sous-sol.

10.7 PI PROJECT ne peut en aucun cas être tenue responsable, au-delà des engagements et remèdes prévus à la Commande, de dysfonctionnements des propres terminaux, plateformes et/ou sites internet du Client intégrant les Services relatifs notamment à l'absence de mises à jour régulières des Services, d'erreur dans les Données transmises par l'Utilisateur, de l'utilisation frauduleuse par des tiers des informations et/ou Données mises à disposition du Client et/ou de l'Utilisateur par l'utilisation des Services et/ou de l'incompatibilité des Services avec certains équipements et/ou fonctionnalités du matériel informatique utilisé par le Client et/ou les Utilisateurs.

10.8 La responsabilité de PI PROJECT au titre de l'inaccessibilité temporaire ou définitive des Services, pour quelque cause que ce soit, est expressément limitée aux engagements et remèdes prévus dans la Commande. En conséquence, PI PROJECT ne saurait être tenue pour responsable des dommages directs et/ou indirects causés au Client, Utilisateur et/ou à tout tiers au-delà desdits remèdes et engagements.

10.9 Le montant total et cumulé de l'indemnisation due par PI PROJECT au titre de tout dommage quelle qu'en soit la nature, causé au Client et/ou à tout tiers, imputable à PI PROJECT au cours ou du fait de l'exécution de la Commande, ne peut excéder le montant hors taxes des sommes perçues par PI PROJECT au titre de la Commande au cours de laquelle est survenue le dommage.

10.10 Le Client et ses contractants et leurs assureurs respectifs dont il fait son affaire, renoncent à recours, tiennent indemnes et doivent indemniser PI PROJECT, ses sous-traitants, fournisseurs et leurs assureurs respectifs, de toute réclamation engagée par des tiers, au-delà des limites de responsabilité définies au présent article 10 (Responsabilité) des CGV.

ARTICLE 11 - FORCE MAJEURE

11.1 Aucune des Parties ne peut être considérée comme manquant à ses obligations contractuelles dans la mesure où ce manquement est dû à un événement indépendant de sa volonté et qu'elle ne peut raisonnablement éviter ou surmonter en tout ou en partie, ainsi que notamment mais non exclusivement dans les cas de catastrophes naturelles, intempéries, incendies, grèves (y compris les arrêts de travail se produisant dans les locaux de PI



PROJECT ou de ses sous-traitants ou fournisseurs), sabotage, embargo ou aggravation d'embargo, interruptions ou retards dans les transports ou moyens de communication, actes ou règlements émanant d'autorités publiques, civiles ou militaires (y compris les retards dans l'obtention d'autorisation ou permis de toute sorte), piratage informatique, guerre, action ou manquements d'un sous-traitant ou d'un fournisseur impliquant le report de livraison.

11.2 Dès qu'elle en a connaissance, la Partie invoquant la force majeure à l'origine d'une défaillance dans l'exécution d'une obligation contractuelle, doit le notifier par écrit à l'autre Partie et les délais d'exécution initialement prévus dans la Commande sont prolongés de plein droit de la durée de l'événement et de ses conséquences. La Partie dont le retard est excusé en vertu des présentes doit, de bonne foi, déployer des efforts raisonnables pour rattraper le temps perdu en raison de l'événement de force majeure et poursuivre l'exécution de ses obligations dès que cela est raisonnablement possible après la cessation de l'événement de force majeure.

ARTICLE 12 - CONFIDENTIALITE

12.1 Le Client s'engage à ne pas communiquer ni divulguer, de quelque façon que ce soit, sans accord préalable écrit de la Partie titulaire concernée, tout ou partie des données et informations accessibles par l'intermédiaire des Services, à l'exclusion des Exports, et identifiées comme appartenant à PI PROJECT (ou ses tiers contractants), dont il a eu connaissance dans le cadre de l'exécution de la Commande.

12.2 PI PROJECT s'engage à ne pas communiquer ni divulguer, de quelque façon que ce soit, sans accord préalable écrit du Client concerné (ou de l'Utilisateur concerné, le cas échéant), tout ou partie des Données dont elle a connaissance dans le cadre de la fourniture des Services, y compris par la fourniture des Exports, sauf si cela est strictement nécessaire à l'exécution de la Commande.

12.3 Chacune des Parties s'engage à ne pas communiquer les Données, informations et documents accessibles et/ou intégrés depuis la Plateforme à d'autres membres de son personnel que ceux dont l'intervention est strictement nécessaire à l'utilisation des Services, ainsi qu'à faire respecter par lesdits membres, dont il se porte fort, les obligations des CGV.

12.4 Les Parties ne sont soumises à aucune restriction eu égard à toute information confidentielle dont elles peuvent apporter la preuve :

(i) Qu'elle était accessible au public au moment de sa communication ou l'est devenue postérieurement à cette communication ; ou

(ii) Qu'elle était déjà connue de celui-ci au moment de la divulgation, sans violation de de la Commande, des CGV ; ou

(iii) Qu'elle a été ou est légitimement reçue d'un tiers autorisé à la divulguer, de manière licite, sans violation de la Commande ni violation des CGV ; ou

(iv) Que la divulgation a été autorisée par écrit par PI PROJECT ou le Client dont elle émane ;

(v) Qu'elle a été développée de bonne foi par des membres du personnel de la Partie réceptrice qui n'ont pas eu accès auxdites informations confidentielles ;

(vi) Que sa communication a été imposée par l'application d'une disposition légale ou réglementaire, ou dans le cadre d'une procédure judiciaire, administrative ou arbitrale. Dans ce cas, la communication desdites informations doit être notifiée promptement à la Partie titulaire et être limitée au strict nécessaire.

12.5 Chaque Partie s'engage, sur simple demande de la Partie titulaire concernée, à restituer sans délai ou à toute date ou événement précisé lors de la passation de Commande, toutes les Données, informations et/ou documents intégrés et/ou récupérés depuis la Plateforme dans le cadre de l'utilisation des Services.

12.6 Cet engagement de confidentialité est valable pendant toute la durée de souscription du Client aux Services précisée dans la Commande et pendant cinq (5) ans à compter de la date du terme ou de la résiliation de la Commande pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 13 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

13.1 Tous les droits de propriété intellectuelle associés aux Services sont détenus par PI PROJECT ou par des tiers contractants de PI PROJECT, sans aucun transfert au Client ou à l'Utilisateur.

13.2 Le Client et/ou l'Utilisateur accède aux Services, sans autre droit que d'accès et d'utilisation des Services conformément à la Commande, sans aucun autre droit notamment de téléchargement, copie, reproduction, modification, publication, transmission, poste, diffusion, de tout ou partie des Services.

13.3 Le Client ne dispose d'aucun droit de quelque nature que ce soit sur les marques, logos, textes, graphiques, images, fichiers audio, vidéos, bases de données, et tout autre élément protégé par des droits de propriété intellectuelle présents sur le Site, la Plateforme et/ou les Services qui sont détenus par PI PROJECT. En outre, le Client s'engage à maintenir les mentions des droits, marques et/ou logos de PI PROJECT sur tout document associé en tout ou partie aux Services, y compris sur les Exports. En conséquence, toute adaptation, modification et/ou suppression par le Client de tout ou partie des mentions de PI PROJECT et/ou de ses tiers contractants et/ou



de ses logos et/ou produits et/ou services contenues dans les Exports requiert l'accord préalable écrit de PI PROJECT.

13.4 Le Client s'interdit d'utiliser tout ou partie des Services en vue de créer ou permettre la création d'une plateforme et/ou d'un logiciel, ou tout autre produit ou service ayant une destination ou finalité similaire ou comparable aux Services.

13.5 Le Client reconnaît que les tentatives de rétro-ingénierie visant tout ou partie des Services et/ou d'analyse des bases de données créées et fournies le cas échéant par l'intermédiaire des Services sont strictement interdites étant entendu que ces bases de données ne doivent pas être interrogées par le Client en dehors d'une utilisation normale des Services.

13.6 Le Client s'interdit et s'engage à interdire aux Utilisateurs d'accéder aux codes sources et objets des Services. Toute tentative de déminification des codes, et notamment source, autre que le paramétrage autorisé par PI PROJECT, d'ajout, de suppression ou de modification des codes, notamment source, de rétro-ingénierie est considérée comme un manquement à la Commande et un acte de contrefaçon.

13.7 Les Parties s'autorisent mutuellement à communiquer publiquement sur leur relation commerciale et notamment mais non exclusivement sur le positionnement de PI PROJECT en tant que vendeur et du Client en tant qu'acheteur et/ou utilisateur des Services. Chaque Partie (la « Partie Titulaire ») accorde à l'autre Partie (la « Partie Divulgateur ») le droit d'utiliser sa dénomination sociale, qu'elle fasse l'objet ou non d'un titre de propriété industrielle, afin d'accroître la visibilité sur la relation entre les Parties. La Partie Titulaire se réservant le droit de solliciter sans motif auprès de la Partie Divulgateur la suppression immédiate de toute mention de sa dénomination sociale au sein de toute publication effectuée sur le site internet et/ou sur les réseaux sociaux de la Partie Divulgateur.

ARTICLE 14 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

14.1 Dans le cadre de la gestion de la relation commerciale entre les Parties, chaque Partie peut être amenée à collecter et traiter des données à caractère personnel relatives aux personnes physiques agissant pour le compte de l'autre Partie. . A cet égard, les Parties revêtent chacune la qualité de responsable de traitement distinct de ces données personnelles et s'engagent à ce que ces traitements soient effectués conformément au Règlement UE n°2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et à l'ensemble des dispositions de la réglementation française applicable en la matière. PI PROJECT traite ces Données conformément à sa politique de confidentialité (pi-project.ai/privacy).

14.2 PI PROJECT et le Client conviennent et acceptent que le Client revêt la qualité de responsable de traitement et PI PROJECT celle de sous-traitant pour les traitements des Données suivantes :

- Traitement des Données des Personnes Concernées dans le cadre de l'exécution des Services ;
- Traitement des Données des Utilisateurs dans le cadre de l'attribution de clés de licence de Services ou de transmission de demande de clés de licence de Services.

A ce titre, PI PROJECT est expressément autorisée à traiter, pour le compte du Client, les Données des Utilisateurs et Personnes Concernées nécessaires pour les besoins d'exécution des Services conformément au DPA.

ARTICLE 15 - SUSPENSION ET RÉSILIATION

15.1 Suspension ou résiliation de la Commande par PI PROJECT pour faute du Client

15.1.1 Suspension - PI PROJECT se réserve le droit de suspendre l'accès aux Services par le Client et les Utilisateurs associés à son compte client, sans préavis, en cas de comportement et/ou acte déloyal, illégal ou non conforme à la Commande et notamment mais non exclusivement en raison de l'absence de paiement ou de paiement incomplet à toute échéance due relative à la fourniture de tout ou partie des Services. Dans cette hypothèse, le Client reçoit un courrier électronique de PI PROJECT avec demande d'accusé de réception de mise en demeure de remédier au manquement constaté dans un délai de soixante-douze (72) heures à compter de cette notification. A défaut, PI PROJECT est libre de procéder à la résiliation de la Commande.

Lorsque la Commande est suspendue, la date du terme ou du renouvellement de la Commande est automatiquement reportée d'un nombre de jours correspondant à la durée effective de ladite suspension, à compter de la date de reprise des Services.

15.1.2 Résiliation - PI PROJECT est en droit de résilier la Commande, à l'issue d'une mise en demeure de payer restée infructueuse depuis plus de quinze (15) jours calendaires, en cas de violation d'une ou plusieurs obligations au titre de la Commande et notamment mais non exclusivement au titre de l'absence de paiement ou de paiement incomplet à toute échéance due relative à la fourniture des Services.



A ce titre, PI PROJECT doit notifier au Client, par courrier électronique, la résiliation de son accès aux Services, le Client défaillant demeurant néanmoins lié par ses obligations au titre de la Commande et notamment de confidentialité prévue à l'article 12 (Confidentialité) des CGV.

15.1.3 La décision de suspension ou de résiliation de l'accès aux Services pour faute du Client ne doit pas être considérée comme une suspension ou résiliation du fait de PI PROJECT et ne doit pas donner lieu à indemnisation au profit du Client à quelque titre que ce soit.

15.2 Non-renouvellement de la Commande par le Client – Le Client peut, pour convenance et sans avoir à en justifier, notifier le non-renouvellement de la Commande moyennant respect des préavis suivants :

- (i) Au plus tard quarante-huit heures (48h) avant le terme, initial ou renouvelé, de la Commande, lorsque la notification de non-renouvellement de la Commande est effectuée depuis la Plateforme ; soit
- (ii) Au plus tard quinze (15) jours calendaires avant le terme, initial ou renouvelé, de la Commande, lorsque la notification de non-renouvellement de la Commande est effectuée par courrier électronique avec demande d'avis de réception et de lecture à l'adresse électronique : contact@pi-project.ai.

L'accès aux Services s'arrête au terme, initial ou renouvelé, de la réception par PI PROJECT de ladite notification de non-renouvellement de la Commande.

Si PI PROJECT notifie au Client une modification substantielle des CGV et/ou des conditions de l'Offre dans les trente (30) jours qui précèdent le terme, initial ou renouvelé de la Commande, le Client qui ne souhaite pas accepter ces modifications doit notifier sa décision de ne pas renouveler la Commande dans les conditions susvisées au présent article 15.2.

15.3 Clôture du Profil Client sur la Plateforme – Le Client reconnaît qu'il ne peut requérir la clôture définitive de son Profil sur la Plateforme dans le cadre d'une Commande en cours. En l'absence de Commande en cours, le Client est en droit de clôturer définitivement son Profil à tout moment. PI PROJECT s'engage à supprimer le Profil du Client sans Commande en cours dans les trente (30) jours à compter de la clôture définitive du Compte.

La clôture d'un Profil Utilisateur par l'Utilisateur agissant pour le compte du Client n'affecte en aucune manière la Commande souscrite par le Client, lequel demeure seul responsable de la gestion des accès des Utilisateurs associés à son Profil Client.

15.4 Résiliation des Services par PI PROJECT - PI PROJECT se réserve le droit, sans motif ni indemnité autre que celle prévue au paragraphe suivant, de mettre un terme définitif à tout ou partie des Services à tout moment, moyennant notification par courrier électronique transmis au Client trois (3) mois avant la date de résiliation effective. Toute fermeture définitive des Services doit être notifiée au Client au minimum trois (3) mois avant que celle-ci n'intervienne, le Client n'étant en conséquence plus redevable d'aucun paiement à compter de la date d'arrêt des Services.

Dans ce contexte, PI PROJECT s'engage à rembourser au Client le montant de la Commande correspondant aux Services souscrits par le Client et non exécutés à la date de résiliation effective des Services.

15.5 Les articles 9 (Garantie), 10 (Responsabilité), 12 (Confidentialité), 14 (Traitement des Données), 15.5 et 18 (Loi applicable et règlement des litiges) des CGV perdurent au terme ou à la résiliation de la Commande pour les durées qui leur sont propres.

ARTICLE 16 - CESSION DE LA COMMANDE

16.1 Les Parties conviennent que la Commande est conclue intuitu personae et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une cession totale ou partielle à titre onéreux ou gracieux sans l'accord écrit et préalable de l'autre Partie.

16.2 Par exception, le Client peut solliciter le transfert de la Commande au bénéfice d'un autre Utilisateur agissant pour son compte, via le système de transfert de Commande disponible sur la Plateforme.

La cession de la Commande ne prend effet qu'à compter de la réunion cumulative des conditions suivantes :

- (i) Acceptation expresse par l'Utilisateur cessionnaire de l'ensemble des documents contractuels applicables à la Commande, dans les conditions et selon les modalités techniques prévues sur la Plateforme ;
- (ii) Validation du transfert par PI PROJECT.

PI PROJECT se réserve le droit de refuser ou de suspendre toute cession, à sa seule discrétion et pour tout motif légitime, notamment en cas d'impayés du Client, de suspicion d'utilisation abusive de la Plateforme et/ou des Services ou de non-respect des CGV.

Le Client demeure seul responsable de l'intégration, de l'exactitude et de l'exhaustivité des Données de l'Utilisateur cessionnaire renseignées sur la Plateforme en vue du transfert. À ce titre, toute erreur, omission ou inexactitude dans les Données communiquées empêchant ou retardant la réalisation de la cession ne saurait en aucun cas exonérer le Client de ses obligations au titre de la Commande.



En cas de non-acceptation des documents contractuels de la Commande par l'Utilisateur cessionnaire, ou de non-réalisation de la cession pour quelque cause que ce soit non imputable à PI PROJECT, la Commande demeure pleinement en vigueur à l'égard du Client, lequel reste tenu de l'intégralité de ses obligations contractuelles.

Le Client reste en tout état de cause redevable des sommes dues au titre de la Commande pour la période antérieure à la prise d'effet effective de la cession, lesquelles demeurent acquises à PI PROJECT.

ARTICLE 17 - STIPULATIONS DIVERSES

17.1 Invalidité d'une clause – Si une ou plusieurs stipulations des CGV sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'un traité, d'une loi ou d'un règlement, ou encore à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations doivent garder toute leur force et leur portée.

17.2 Renonciation – Aucune omission de PI PROJECT dans l'application d'une stipulation des CGV ne compromet ni ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir les droits en cause. Toute renonciation à une stipulation des CGV doit être expresse et considérée comme exceptionnelle et ne peut constituer une renonciation à une autre stipulation, ni à cette même stipulation en une autre occasion.

17.3 Contact – Pour toute question, plainte ou réclamation concernant la Plateforme, la Commande, les Services, l'Offre, les Exports et/ou les CGV, le Client doit contacter PI PROJECT à l'adresse électronique : contact@pi-project.ai. PI PROJECT doit faire ses meilleurs efforts pour apporter une réponse à la demande du Client dans les meilleurs délais.

17.4 Sous-traitance – PI PROJECT se réserve le droit de confier à des tiers la réalisation de tout ou partie de la fourniture et/ou exécution des Services. À ce titre, PI PROJECT demeure responsable des actes et/ou omissions de ses sous-traitants vis-à-vis du Client au titre de la Commande.

17.5 Assurance – Chaque Partie s'engage à souscrire et maintenir à ses frais une police d'assurance valide couvrant les risques associés à la Commande.

17.6 Signature électronique – Les Parties conviennent expressément de signer électroniquement la Commande en plusieurs exemplaires, chacun des exemplaires étant réputé être un original revêtu de la même force probante qu'un écrit signé sur support papier et l'ensemble des exemplaires constituant un seul et même instrument. Les Parties reconnaissent expressément, en application des dispositions des articles 1365 et suivants du Code civil (i) la validité de la Commande formalisée sur support électronique, (ii) l'effet juridique de la signature électronique et sa recevabilité comme preuve en justice et (iii) s'engagent à ne pas en contester la recevabilité, l'opposabilité ni la force probante sur le fondement de sa nature électronique. Elles acceptent en conséquence de ne pas recevoir de version originale de la Commande sous format papier.

ARTICLE 18 - LOI APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

18.1 Le droit applicable à la Commande est le droit français.

18.2 Les Parties conviennent expressément qu'en cas de différends relatifs à l'interprétation, de l'exécution ou l'inexécution de la Commande, elles doivent tenter de trouver une solution amiable. A défaut de règlement amiable du différend dans un délai de soixante (60) jours à compter de la notification du différend d'une Partie à l'autre Partie:

- (i) Pour les Clients personnes morales de droit privé, le différend entre les Parties relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Bordeaux (France), y compris en matière de référé et autres mesures d'urgence ; ou
- (ii) Pour les Clients personnes publiques, le différend relève, selon la nature du contrat, de la compétence des juridictions administratives ou judiciaires, conformément aux règles de répartition de compétence applicables aux contrats conclus avec les personnes publiques, devant la juridiction territorialement compétente.
